

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Septembre 1997

Québec, le 9 septembre 1997

Monsieur Paul Stubbs
Directeur des études
Cégep John Abbott
Case postale 2000
Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec) H9X 3L9

Monsieur le Directeur,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance, lors de sa réunion du 4 septembre 1997, des mesures prises par le Collège John Abbott pour donner suite au rapport d'évaluation des programmes *Informatique* menant respectivement au diplôme d'études collégiales (DEC) et à l'attestation d'études collégiales (AEC).

La Commission prend acte de la réflexion entreprise au Collège et des actions qui l'ont suivie ayant pour but de refondre en profondeur le programme de DEC. Après avoir formé un comité chargé du dossier, le Collège a procédé à une consultation auprès de tous les intervenants concernés et en a tiré une vision du programme modernisée et mieux adaptée aux besoins des diverses clientèles. Durant cette période, l'approche programme a fait l'objet d'une entente avec le Syndicat des professeurs et est maintenant en voie d'implantation.

À l'occasion de ces travaux, le Collège a pu améliorer le contact de ses professeurs avec le milieu des employeurs et instaurer une procédure de suivi des diplômés. On a modernisé le contenu des cours en incluant le traitement de langages de 4^e génération, des réseaux locaux, du système d'exploitation UNIX et de l'Internet. On a mis au point un ensemble de mesures et d'activités destinées à dépister les difficultés d'apprentissage et à accroître les taux de succès des étudiants dans leurs études. On s'est également penché sur divers autres aspects du programme comme la planification du remplacement des équipements.

Il reste cependant du travail à faire sur plusieurs aspects du programme. Ainsi, il serait important que le Collège implante effectivement les mesures envisagées pour harmoniser et améliorer les plans de cours. De même, il importe que la supervision des stages prenne

appui sur une formule propice à l'apprentissage et qu'elle permette un encadrement adéquat des stagiaires de même qu'une évaluation équitable de leurs progrès. Par ailleurs, le support aux enseignants engagés dans le programme se limite à une offre de soutien au perfectionnement sans que le Collège fasse état de l'usage concret qu'on a pu en faire depuis l'évaluation du programme et l'amorce de la refonte. Pour tous ces aspects du programme, la Commission souhaite recevoir avant la fin de 1997 un complément d'information lui donnant l'assurance que des mesures adéquates ont été prises.

En ce qui concerne le programme d'AEC, les mesures déjà adoptées sont propres à contribuer à l'amélioration de la qualité des évaluations, sur laquelle la Commission avait jugé bon d'attirer l'attention du Collège.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer